



Aix en Provence


VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2012.1290**

Séance publique du

19 novembre 2012

Présidence de Monsieur Jean CHORRO,
Adjoint au Maire

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20121119-23995- DE-1-1_0
Date de signature : 21/11/12
Date de réception : jeudi 22 novembre 2012
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXECUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITE ✓</p>

**OBJET : VENTE DES MURS COMMERCIAUX CADASTRES SECTION AE N°249 ABRITANT
UNE LIBRAIRIE EN REZ DE CHAUSSEE - PLACE VERDUN**

Le 19/11/12 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 13/11/2012, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliott BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESEA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Lucien AMBROGIANI à Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Christine BERNARD à Mme Charlotte BENON, Mme Danièle BRUNET à M. Jean-Marc PERRIN, M. Yannick DECARA à M. Christian LOUIT, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Michèle JONES, M. Robert FOUQUET à Mme Arlette OLLIVIER, M. André GUINDE à Mme Michelle EINAUDI, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Maryse JOISSAINS MASINI à M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Henri MATAS à M. Stéphane PAOLI, Mme Amaria MOHAMMEDI à Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Fleur SKRIVAN à M. Alexandre MEDVEDOWSKY, M. Victor TONIN à M. Francis TAULAN

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Stéphane PAOLI

Mme Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Aménagement Urbain -
Etudes Juridiques et Marchés Publics
Direction du Foncier & Gestion du Patrimoine

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 19/11/12

RAPPORTEUR : Mme Odile BONTHOUX

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : VENTE DES MURS COMMERCIAUX CADASTRES SECTION AE N°249 ABRITANT UNE LIBRAIRIE EN REZ DE CHAUSSEE - PLACE VERDUN - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Par acte du 15 février 1968, la ville d'Aix en Provence a acquis un immeuble situé 20 place de Verdun à Aix en Provence et cadastré section AE n°249 et n°251.

Dans cet immeuble, le premier étage et le troisième étage sont occupés par des bureaux du Ministère de la Justice et le deuxième étage a été rendu à la ville récemment par ce même ministère.

Une partie du rez-de-chaussée fait l'objet d'un bail commercial et abrite la librairie HARMONIA MUNDI d'une surface commerciale de 125,09 m² avec une cave de 78, 87 m²

Par délibération n°2009.1316 en date du 9 décembre 2009, le Conseil Municipal a décidé la vente des murs commerciaux du Bar « Le Verdun » à la SARL LES 3 PALAIS et par acte notarié le bien a été vendu en date du 5 octobre 2010.

Par courrier en date du 26 octobre 2011, la commune a proposé l'acquisition des murs de la librairie au locataire au prix fixé par les Domaines de 485 000 euros. Par retour de courrier en date du 5 décembre 2011 le gérant de la société locataire de la librairie, M. PELISSE nous a répondu ne pas être intéressé.

La Commission de Cession du Patrimoine Immobilier du 10 avril 2012 a décidé de proposer a nouveau dans un premier temps la vente des murs au locataire de la librairie HARMONIA MUNDI, puis dans un second le lancement d'un appel à concurrence pour la vente des murs.

Suite à la commission, la commune par courrier en date du 10 mai 2012 a, à nouveau proposé, les murs de la librairie au locataire avec un délai de réponse fixé au 31 mai 2012.

Sans nouvelle du locataire au 31 mai 2012, les murs de la librairie ont été mis à la vente avec appel à concurrence avec publicité dans la presse le 16, le 18 et le 21 juin 2012 et sur le site internet de la ville.

Les acquéreurs ont eu la possibilité de déposer leurs offres sous pli cacheté jusqu'au 20 septembre 2012 inclus.

Les plis ont été ouverts en Commission de Cession du Patrimoine Immobilier du 16 octobre 2012 et il a été décidé la vente des murs de la librairie HARMONIA MUNDI à M. Pierre RIPOLL au prix de 612 600 euros comptant et sans condition suspensive.

Je vous demande donc, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- Vu l'article L 2241-1 du CGCT
- Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
- Vu l'avis de France Domaines estimant le bien à 485 000 euros,
- **DECIDER** de l'aliénation des murs commerciaux (lot n°3) abritant la librairie HARMONIA MUNDI ainsi que la cave (lot n°2) sis 20 place Verdun cadastré section AE n°249.
- **DIRE** que le prix de vente est fixé à 612 600 euros.
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'adjoint délégué au Foncier à signer l'acte de cession, ou tout acte relatif à cette vente et toutes pièces afférentes à leur établissement.
- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal d'Aix Municipale à encaisser le prix de vente du bien cédé par la ville.

**2012.1290 - VENTE DES MURS COMMERCIAUX CADASTRES SECTION AE N°249
ABRITANT UNE LIBRAIRIE EN REZ DE CHAUSSEE - PLACE VERDUN**

Présents et représentés	: 55
Présents	: 42
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 55
Pour	: 55
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

Ont signé Jean CHORRO, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Michèle JONES**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 21/11/2012
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**



DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR ET DU
DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE
16, rue Borde
13357 MARSEILLE CEDEX 20

pole gestion publique

DIVISION FRANCE DOMAINE

SERVICE

38 BD BAPTISTE BONNET

13285 MARSEILLE CEDEX 08

Affaire suivie par :

Tgdomaine013@dgfip13.finances.gouv.fr

Tel 04 42 37 54 05

☎ : 04.42.37.54 08

Ville d'Aix en Provence
Direction Générale Adjointe
Etudes Juridiques et Marchés Publics
Direction du Foncier et Gestion du Patrimoine
Hôtel de Ville
13616 Aix en Provence Cedex

AVIS DU DOMAINE

Cessions d'immeubles ou de droits réels immobiliers

Art. L.311-8 du Code des Communes

Art. 56 et 60 de la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982

Art. 7-1 de la Loi n° 72-619 du 5 juillet 1972

Art. L. 451-5 du Code de la Construction et de l'Habitation

Affaire suivie par: M. ROBERT Jean Claude

AVIS n° 2012-001V3718

Dossier connexe: 2011-001V2091

1. Propriétaire : Ville d'Aix
2. Date de réception de la demande d'avis 22/10/12 lettre n° 1786/12
(affaire suivie par Mme M MAS)
3. Situation du bien :

Commune : Aix en Provence

Adresse ou lieu-dit : "20 Place de Verdun

Références cadastrales et superficie : AE n° 249 d'une contenance de 288 m²

4. Description sommaire : Local commercial situé au rez-de-chaussée d'un immeuble ancien, abritant un fonds de commerce de librairie, exploité sous l'enseigne Harmonia Mundi. Vitrine d'environ 10 m donnant sur la place du palais de Justice.

Etat d'entretien: bon

Surfaces brutes

	surface brute
Surface de vente	99
bureau	25
cave	78
	202 m ²

6 Réglementation d'urbanisme : POS de la Ville d'Aix

Zone UA secteur sauvegardé

8 Situation locative: occupé loyer annuel: 19884 €

9. Conditions de la vente : cession amiable

10 Valeur vénale de l'immeuble ou du droit cédé :

La valeur vénale actuelle du bien dont il s'agit, compte tenu de sa situation locative est de 485000 €

(QUATRE CENT QUATRE VINGT CINQ MILLE EUROS HT)

Cette valeur englobe celle de la cave qui est de 27300 €

(VINGT SEPT MILLE TROIS CENTS EUROS HT)

A Aix le 22/10/12

Pour l'Administrateur Général des Finances Publiques
Directrice Régionale des Finances Publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur
et du département
des Bouches-du-Rhône,
Par délégué,
~~L'inspecteur~~
JC ROBERT

Nota : Recherche sur la présence d'amiante, des termites et des risques liés au saturnisme non demandée par le service des Domaines
Les évaluations contenues dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation de Domaine serait
nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an. L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement
informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux
libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques

